MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-563

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé publique
Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature à Monsieur Philippe JEGADO n°2026-137 en date du 25 mars 2026

Vu la demande présentée le 12 novembre 2026 par Madame Alexandra ERNECQ, Présidente de l'association Ramjam Poker Breizh de Moréac, domiciliée 14 Place Anne de Bretagne à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1er: Madame Alexandra ERNECQ est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le dimanche 22 novembre 2026 de 09h00 à 22h00, à l'occasion du tournoi Poker Ladies de l'association à la salle Dimez espace An ty Roz de Moréac. À charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 17 novembre 2026

Pour Le Maire, et par délégation
L'adjoint au Maire
Philippe JEGADO

MAIRIE DE MORÉAC
56 (Morbihan)